

Tiraillements dans les fédés

Ce n'est plus le grand amour entre la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF) et la Fédération nationale des pêcheurs en mer (FFPM). Mise en place il y a plusieurs années, leur Confédération nationale de la plaisance et de la pêche en mer semble même cliniquement morte. Le feu couvait depuis un moment et a éclaté au grand jour à l'occasion de l'attribution de quotas concernant le thon rouge. Calculés par rapport à ceux des professionnels, et fixés à 1200 bagues, ces quotas ont été partagés entre charters (200), FNPPSF (500) et FFPM (500). La FNPPSF les utilise pour les pêcheurs de loisirs et la FFPM, affiliée « Jeunesse et sports », pour ses concours. Question : le no-kill en compétition ne peut-il pas être une solution pour le thon rouge ? Alors que l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) a demandé la fermeture de la pêche du thon rouge en Méditerranée, alors que l'ICCAT (Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique) autorise la pêche pendant le frai, et alors que les prises réelles des professionnels sont régulièrement deux fois plus importantes que les quotas, les tenants du « oui » progressent. Pour la première fois en France, un concours de pêche au thon rouge avec remise à l'eau des poissons vivants a été organisé cet été par le Thon club du Cap d'Agde, dans le cadre d'un challenge de pêche sportif : le Défi Méditerranéen.



Le temps où Jean Kiffer pour la FNPPSF et Louis Morvan pour la FFPM (qui a maintenant passé le relais à Gérard Perrodi) faisait tout pour se rapprocher, en créant notamment la Confédération nationale de la plaisance et de la pêche en mer, semble bel et bien révolu